

**Contrats d'agriculture durable "protection des Rieds"
et "montagne" - Participation à la mise en oeuvre des
Mesures agri-environnementales territorialisées et
au protocole de contractualisation "Grand Hamster"**

Rapport n° CP/2012/804

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Depuis 1996, le Département intervient dans la préservation de la biodiversité en montagne et dans les rieds bas-rhinois dans le cadre de mesures agro-environnementales successives. Dans le cadre agro-environnemental actuel (Programme FEADER 2007-2013), le Département soutient 5 Projets Agro-Environnementaux (PAE), qui se déclinent pour les agriculteurs via des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) :

- Le PAE « Notre montagne : des hommes et des milieux à préserver »,
- Le PAE du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,
- Le PAE du ried de la Zembs, du Dachsbach et du Bruch de l'Andlau,
- Le PAE du ried de la Zorn,
- Le PAE « Grand Hamster ».

Ce rapport a pour objet d'individualiser les crédits nécessaires à ces actions au titre de l'année 2012.

I. Participation à la mise en oeuvre des MAET en montagne bas-rhinoise

Depuis 1997 et dans le cadre des trois procédures successives mises en oeuvre, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace ont financé à hauteur de 50% en moyenne, les mesures agro-environnementales de la montagne bas-rhinoise.

Dans le cadre agroenvironnemental actuel, 2 Projets Agro-Environnementaux (PAE) sont soutenus :

- le PAE « Notre montagne : des hommes et des milieux à préserver »,
- le PAE du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

1 - Le PAE « Notre montagne : des hommes et des milieux à préserver »

Le Projet Agro-Environnemental (PAE) « Notre montagne : des hommes et des milieux à préserver » a déjà été soumis au vote du Conseil Général du 25 juin 2007, qui a décidé de participer au financement des quatre mesures proposées pour un montant estimé à 185 000 € pour l'ensemble du programme 2007 et 2008 et pour un montant estimé à 53 900 € pour le programme 2010. Ce PAE a été ouvert à la contractualisation en 2008 et en 2010. Les modalités de participation et de gestion du Département à ce programme ont fait l'objet d'un rapport en Commission Permanente le 21 juillet 2008 ainsi que de la signature d'une convention avec le CNASEA le 18 août 2008. Par ailleurs, en 2012 a été reconduit le PAE 2007 selon les mêmes modalités techniques et financières. La participation du Département à ce programme a été soumise au vote de la Commission Permanente du 2 juillet 2012.

Dans ce cadre et afin de permettre le versement de la participation départementale au titre de la cinquième année pour les MAET engagées en 2008 et de la troisième année pour les MAET engagées en 2010, et de la première année pour les MAET engagée en 2012, la Direction Départementale des Territoires (DDT), en qualité de service instructeur et de contrôle, a fourni les justificatifs et la liste finale des bénéficiaires.

Le financement global, pour le Département du Bas-Rhin s'établit comme suit :

	Contrats engagés en 2008 5 ^e année de paiement des MAET	Contrats engagés en 2010 3 ^e année de paiement des MAET	Contrats engagés en 2012 1 ^{ère} année de paiement des MAET
Nombre de MAET	7	15	24
Union Européenne	2713.14 €	9563.30 €	24 444.44 €
Département du Bas-Rhin (Top up et cofinancé)	2219.84 €	7824.52 €	20 000 €
TOTAL	4932.98 €	17 387.82 €	44 444.44 €

Le Département du Bas-Rhin est donc sollicité à hauteur de 30 044.36 €.

2 - Le PAE du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Ce Projet Agro-environnemental a été élaboré par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord pour les années 2008 et 2009. Ce PAE a été soumis au vote du Conseil Général du 16 juin 2008 qui a décidé de participer au financement des mesures à parité avec la Région Alsace, avec les contreparties FEADER prévues par le Plan de Développement Rural Hexagonal pour un montant estimé à 220 000 € sur 5 ans.

Les modalités de participation et de gestion du Département à ce programme ont fait l'objet d'un rapport en Commission Permanente le 21 juillet 2008 ainsi que de la signature d'une convention avec le CNASEA le 18 août 2008.

Afin de permettre le versement de la participation départementale au titre de la cinquième année pour les MAET signées en 2008 et de la quatrième année pour les MAET signées en 2009, la DDT, en qualité de service instructeur et de contrôle, a fourni les justificatifs et la liste finale des bénéficiaires.

Le financement global, pour le Département du Bas-Rhin s'établit comme suit :

	Contrats engagés en 2008 5 ^e année de paiement des MAET	Contrats engagés en 2009 4 ^e année de paiement des MAET
Nombre de MAET	13	40
Union Européenne	3 609.42 €	53 566.48 €
Département du Bas-Rhin (Top up et cofinancé)	2 953.16 €	43 827.12 €
TOTAL	6 562.58 €	97 393.60 €

Le Département du Bas-Rhin est donc sollicité à hauteur de 46 780.28 €.

II. Participation à la mise en oeuvre des MAET dans les rieds

1 - Le PAE des rieds de la Zembs et du Bruch de l'Andlau

Ce Projet Agro-environnemental a été élaboré par le Département du Bas-Rhin et ouvert en 2010 et en 2011 à la contractualisation. Ce PAE a été soumis au vote du Conseil Général du 14 décembre 2009 qui a décidé de participer au financement des mesures avec les contreparties FEADER prévues par le Plan de Développement Rural Hexagonal pour un montant estimé à 227 760 € sur 5 ans puis pour les MAET signées en 2010 et de 34 650 € sur 5 ans pour les MAET signées en 2011.

Afin de permettre le versement de la participation départementale au titre de la troisième année pour les MAET signées en 2010 et de la deuxième année pour les MAET signées en 2011, la DDT, en qualité de service instructeur et de contrôle, a fourni les justificatifs et la liste finale des bénéficiaires.

Le cadre budgétaire prévu avec ce nouveau type de contrat MAET a fait l'objet d'une convention spécifique avec l'ASP signée le 17 février 2011 ainsi que d'avenants pour intégrer les contrats de 2011.

Le financement global, pour le Département du Bas-Rhin s'établit comme suit :

	Contrats engagés en 2010 3 ^e année de paiement des MAET	Contrats engagés en 2011 2 ^e année de paiement des MAET
Nombre de MAET	142	14
Union Européenne	72 688.48 €	8 792.72 €
Département du Bas-Rhin (Top up et cofinancé)	33 775.56 €	6 500 €
TOTAL	106 464.04 €	15 292.72 €

Le Département du Bas-Rhin est donc sollicité à hauteur de 40 275.56 €.

2 - Le PAE du ried de la Zorn

Ce Projet Agro-environnemental a été élaboré par le Département du Bas-Rhin et ouvert en 2011 à la contractualisation. Ce PAE a été soumis au vote de la Commission Permanente du 7 mars 2011 qui a décidé de participer au financement des mesures avec les contreparties FEADER prévues par le Plan de Développement Rural Hexagonal pour un montant estimé à 287 000 € sur 5 ans.

Afin de permettre le versement de la participation départementale au titre de la deuxième année pour les MAET signées en 2011, la DDT, en qualité de service instructeur et de contrôle, a fourni les justificatifs et la liste finale des bénéficiaires.

Le cadre budgétaire prévu avec ce nouveau type de contrat MAET a fait l'objet d'une convention spécifique avec l'ASP signée le 17 février 2011.

Le financement global, pour le Département du Bas-Rhin s'établit comme suit :

	Contrats engagés en 2011 2 ^e année de paiement des MAET
Nombre de MAET	60
Union Européenne	61 111.11 €
Département du Bas-Rhin (cofinancé)	50 000 €
TOTAL	111 111.11 €

Le Département du Bas-Rhin est donc sollicité à hauteur de 50 000 €.

III. Participation à la mise en oeuvre des MAET pour le Grand Hamster

Ce Projet Agro-environnemental a été élaboré par la Chambre d'Agriculture et l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage. Les MAET prennent pour partie le relais des aides de minimis contractualisées dans le cadre du protocole de gestion collective pour le Grand Hamster pour lesquelles le Conseil Général a confirmé sa participation lors de sa délibération du 16 juin 2008 et lors de la Commission Permanente du 8 juin 2009.

Les MAET Grand Hamster fournissent par ailleurs un cadre de contractualisation pour les mesures compensatoires, de certains projets départementaux concernés ou potentiellement concernés (Molsheim, VLIO,).

Afin de permettre le versement de la participation départementale au titre de la troisième année pour les MAET signées en 2010 et de la deuxième année pour les MAET signées en 2011, la DDT, en qualité de service instructeur et de contrôle, a fourni les justificatifs et la liste finale des bénéficiaires.

Le cadre budgétaire prévu avec ce nouveau type de contrat MAET a fait l'objet d'une convention spécifique avec l'ASP signée le 17 février 2011.

	Contrats engagés en 2010 3 ^e année de paiement des MAE	Contrats engagés en 2011 2 ^e année de paiement des MAET
Nombre de MAET	5	1
Département du Bas-Rhin (Top up)	12 075.69 €	640.09 €
TOTAL	12 075.69 €	640.09 €

Dans ce cadre, le Département du Bas-Rhin est donc sollicité à hauteur de 12 715,78 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34236	65-6574-738	240 000,00 €	240 000,00 €	179 815,98 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 30 044.36 € à l'ASP au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAET "Bruche-Villé" conclues en 2008, 2010 et 2012

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 46 780.28 € à l'ASP au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAET conclues en 2008 et 2009 dans le PAE "Parc Naturel Régional des Vosges du Nord"

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 40 275.56 € aux exploitants agricoles signataires des MAET conclues en 2010 et en 2011 dans le PAE des rieds de la Zembs et du Bruch de l'Andlau

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 50 000 € aux exploitants agricoles signataires des MAET conclues en 2011 dans le PAE du ried de la Zorn

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 12 715.78 € à l'ASP, au bénéfice des exploitants agricoles signataires des MAET Grand Hamster en 2010 et en 2011.

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL